

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 23/05/2022

PRESENTS : MM(es) Alain SOUVRAIN, Virginie RENO, Raphaël GUILLOT, Jean-Pierre REBOURS, Sébastien BIETT, Anne CHESNESEC, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, Baptiste MALLANGEAU, Anne PRIGENT et Evelyne SERREAU

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) : Michel DUFOUR, Myriam LELONG

PROCURATION(S) : Michel DUFOUR à Philippe HUE.

Virginie RENO a été nommée secrétaire.

D 25-2022 Travaux de restauration de l'école publique - Avenant n°2 au MAPA n°2021-7

Avenant n° 2 au Marché 2021-7 poste plâtrerie : Entreprise TRETON : + 2399.84 € HT

Approuvé à l'unanimité des votants (12/12)

**D 26-2022 Débernage sur VC n°1 dite de la Forêt et VC n°6 de Coulommiers-la-Tour à Huchigny
Annule et remplace la délibération 19-2022**

M. le Maire rappelle la délibération 19-2022 prise le 27/04/2022 pour commander des travaux de débernage sur les VC n°1 et n°6.

Il s'avère que la VC n°1 est commune à Coulommiers-la-Tour et Villetrun sur 700 mètres et que, de ce fait, il convient de répartir, sur cette fraction, la charge de son entretien entre les deux communes.

Il a donc été demandé aux Ets FERMÉ de modifier en conséquence le devis retenu le 27/04/2022 : le montant des travaux est ainsi ramené à 3025.00 € HT soit 3630.00 € TTC.

Approuvé à l'unanimité des votants (12/12)

**D 27-2022 Renforcement de voirie sur VC n°1 dite de la Forêt et VC n°6 de CLT à Huchigny
Modifie la délibération 20-2022**

M. le Maire rappelle la délibération 20-2022 prise le 27/04/2022 pour commander des travaux de gravillonnage sur les VC n°1 et n°6.

Il s'avère que la VC n°1 est commune à Coulommiers-la-Tour et Villetrun sur 700 mètres et que, de ce fait, il convient de répartir, sur cette fraction, la charge de son entretien entre les deux communes.

Il a donc été demandé aux Ets LEFEVRE de modifier en conséquence le devis 2022/04/04761 retenu le 27/04/2022 : le montant des travaux est ainsi ramené à 18 939.00 € HT soit 22 726.80 € TTC. (la décision prise pour ce qui concerne les travaux sur la VC n°6 reste inchangée).

Approuvé à l'unanimité des votants (12/12)

D 28-2022 Publicité des actes des collectivités territoriales au 1^{er} juillet 2022

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, des collectivités territoriales. Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publicité, à savoir par affichage ou sur un support papier.

Considérant la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique et la nécessité de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante : publicité par publication papier en mairie.

Approuvé à l'unanimité des votants (12/12)

D 29-2022 Adoption du référentiel M57 par droit d'option au 1^{er} janvier 2023

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, qui offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 19/05/2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour la commune de Coulommiers-la-Tour au 1^{er} janvier 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, laquelle s'appliquera au budget communal 504

D 30-2022 Achat d'une tondeuse à gazon tractée pour les services techniques

Approuvé à l'unanimité des votants (12/12)

Entreprise retenue : LISLE AGRI SERVICE (41100 Pezou) pour l'acquisition d'une tondeuse à gazon tractée marque Allroad pour un montant de 415.83 € HT soit 499.00 € TTC.

D 30-2022 Achat d'un taille-haies pour les services techniques

Approuvé à l'unanimité des votants (12/12)

Entreprise retenue : VENDOMOISE MOTOCULTURE (41100 Vendôme) pour l'acquisition d'un taille-haies thermique marque STIHL pour un montant de 466.79 € HT soit 560.15 € TTC.

Questions diverses :

- * Le site internet de la commune sera mis en ligne au 1^{er} juin à l'adresse suivante : www.coulommiers-la-tour.fr
- * Affaires scolaires : réflexions sur le montant du budget alloué au compte 6067 (fournitures scolaires)
- * Festivités : fête de la musique prévue le 17/06 – fête nationale prévue le 13/07 (120 personnes maxi)
- * Recensement de la population : prévu par l'INSEE en 2023
- * Voirie : - sont prévus des travaux d'entretien des chemins ruraux appartenant à la commune – frais partagés à 50% avec l'Association Foncière de Coulommiers-la-Tour
 - est prévue le 10/06 une intervention de la commission communale travaux pour reboucher des trous sur la route de Villejumard à Villetrun
- * Enfouissement des réseaux route de Moulineuf : au vu de l'estimation financière de l'opération (288 540 €) fournie par le SIDELC, les travaux d'enfouissement des réseaux électricité, éclairage public et téléphone, qui étaient projetés en même temps que la réfection de la voirie, sont abandonnés. La participation financière du SIDELC est limitée (84 000 €) car c'est la commune et non le SIDELC qui est à l'initiative du projet.
- * Salle des fêtes : réflexions sur les modalités d'entretien - faire appel à entreprise privée en l'absence de notre agent chargée de l'entretien des bâtiments communaux
- * Bâtiments communaux : pose d'une barre dans les WC publics, place du Lavoir
- * Aire de jeux : prévoir achat de bancs
- * Terrain de pétanque : projet d'agrandissement étudié par les boulistes
- * Fleurissement : réflexion sur l'installation de grands conteneurs supplémentaires